



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 31.03.15

Scanné le _____

15-INT-367

Faudra-t-il changer l'hymne vaudois

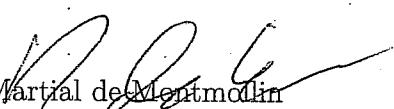
Interpellation

Notre hymne vaudois est un symbole de notre indépendance et de nos valeurs. Il a accompagné et accompagne encore chaque moment de la vie politique et parfois civile de notre canton. Et depuis plus de deux siècles, notre hymne vaudois proclame dans sa première strophe :

*La liberté n'est plus un rêve,
Les droits de l'homme sont vainqueurs*

Or l'UDC vient de lancer une initiative fédérale demandant la primauté de la Constitution suisse sur le droit international dont les droits de l'homme font partie. Dès lors, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à la question suivante :

En cas d'acceptation de l'initiative UDC *Le droit suisse au lieu de juges étrangers*, l'hymne vaudois pourra-t-il encore proclamer fièrement que "Les droits de l'homme sont vainqueurs" ou faudra-t-il modifier notre hymne ?


Martial de Montmollin
31 mars 2015

Souhaite développer